

ASSURANCE-VIE : INVESTIR DANS L'ÉCONOMIE RÉELLE VIA LES FCPR

CE QU'IL FAUT RETENIR ?

- L'assurance-vie en unités de compte (UC) est un placement dynamique qui permet des rendements plus élevés mais reste plus risqués ;
- Les UC sont composées d'organismes de placement collectifs (OPC) tels que des Sicav, des fonds communs de placement et des fonds immobiliers ;
- Les UC sont composées en « classes d'actifs » : actions, obligations. Elles sont investies dans des zones géographiques et des secteurs différents ;
- Les UC peuvent être panachées selon vos objectifs, votre horizon de placement et votre profil d'investisseur ;
- Les UC ne proposent pas de garantie en capital ;
- Les fonds communs de placement à risque (FCPR) sont des véhicules de placement collectifs conçus pour investir dans des sociétés (PME, ETI) non cotées. Ces sociétés sont sélectionnées à différentes phases de leur développement économique ;
- La loi Pacte favorise ce type d'investissement. Cela permet de contribuer au développement de l'économie réelle et de donner du sens à votre épargne ;
- Plus risqués, les FCPR, lorsqu'ils sont logés dans un contrat d'assurance-vie peuvent être récupérés plus facilement ;
- La qualité du gérant est essentielle afin de lisser les risques potentiels d'un tel produit de placement ;
- Les FCPR sont agréés par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour être commercialisés.

LE CONSEIL

L'assurance-vie en UC est une manière de diversifier son patrimoine.
Les FCPR sont un élément de cette diversification et un moyen de financer l'économie réelle.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'assurance-vie

[Cliquez-ici](#)

EN PARTENARIAT AVEC



lafinancepourtous.com
LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE